



Saison 2025-2026

PROCES-VERBAL COMITE DIRECTEUR PV N° 12 CD/2

Réunion du	25 Aout 2025 (visio) à 18H30
Présidence :	M. THIBERT Jérôme
Présents :	Mmes LEGRAND K (en partie) - URBANIAK N - SIMOES S - MM CADOUOT A - COLEY X - DA SILVA S - FOURNIER V - GUVENATAM D – JOLY B - PERROT JF - POUX BERTHE S - WASSON F
Excusés :	Mme DEMONCAY M (donne pouvoir à Thierry THIOURT) – MM. ORTA C (donne pouvoir à THIBERT J) – MM LAURENT C - PACOTTE C
Assiste à la séance :	Mme CHAPON Agnès

Début de séance à 18h30.

Carnet noir

Il est porté à notre connaissance la disparition de Monsieur Vincent ORLANDELLA, ancien joueur et entraîneur du club de St Jean de Losne, de M. de Jacky ULDRY, ancien arbitre du club de l'USCD et de M. Guy GOMIOT, ancien joueur, dirigeant et entraîneur du club Aiserey Izeure.

Le Comité Directeur du District de Côte d'Or de Football présente ses sincères condoléances à la famille ainsi qu'aux clubs.

Approbation des PV

PV N° 192 CD/ 13 du 16 juin 2025.

Pas de remarques particulières

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité

Arbitrage

Composition de la CDA 2025-2026

Composition de la CDA, transmise par son président, Mourad El Idrissi : **Le comité directeur valide la composition de la CDA.**

COMPOSITION CDA 2025-2026		
NOM	PRENOM	Fonctions
EL IDRISSE	Mourad	Président, gestion financière, formateur, Représentant CDA en : CRA, SDPA Pôle disciplinaire.



THIBERT	Valérian	Vice-président Référént organisation stages
ES SBITI	Brahim	Président de la SDPA Aide pôle désignation
DEMONCAY	Mathilde	Membre élue au CD Représentante des arbitres désignée par l'UNAF 21 Formation JAD
JOZWIAK	Cedric	Responsable cours séniors
LECOEUCHE	Ombeline	Secrétaire séance Référente féminine Formation VRP
THIOURT	Thierry	Formation arbitre club Pole disciplinaire
GALLY	Fabien	Formation F.I.A membre SDPA
DEGAND	Frederic	Responsable Formation futsal
OUTHIER	Philippe	Responsable des rapports d'observations des arbitres séniors Classements
REMOND	Cyrille	Suivi des stagiaires FIA Formateur.
DUTHU	Gilles	Pôle disciplinaire. Représentant CDA commission de Discipline
ANGELO	Emmanuel	Désignation séniors Représentant CDA Commission d'appel Aide CDA
COLEY	Xavier	Membre élu au CD Représentant des éducateurs
WASSON	Frédéric	Représentant élu au CD, Personne n'ayant jamais arbitré. Aide CDA / Intendant

Désignations arbitres en Ligue

Courrier du président de la CDA : « Suite aux effectifs actuels d'arbitres disponibles et à la décision rendue par la Commission d'Appel de la Ligue Bourgogne-Franche-Comté (LBFC) concernant les dossiers du GRESILLES FC et de l'ASFO, il a été acté que trois arbitres officiels devront être désignés pour chaque rencontre senior impliquant ces deux clubs, engagés dans les championnats D3 et D4.

Cette mesure entraine une mobilisation de 12 arbitres chaque week-end, réduisant les possibilités de désignations sur les autres rencontres de D1 – D2 et D3.

En conséquence, la Commission Départementale des Arbitres de Côte-d'Or ne procédera pas à la désignation d'arbitres assistants pour les rencontres du championnat Régional 3 (R3) organisées sur le territoire de la Côte-d'Or, et ce jusqu'à nouvel ordre.

Cette proposition est soumise au vote

- **Pour : 12**
- **Contre : 0**
- **Abstentions : 2**



Le comité directeur valide cette proposition.

Le secrétariat transmettra cette décision à la CRA, accompagné d'un courrier.

Plan d'action fédéral visant à renforcer la protection des arbitres

Contestations d'un officiel d'équipe et exclusions temporaires du capitaine (« ou cartons blancs pour un officiel d'équipe ») Annexe 4, mise en place dès septembre 2025.

Un bilan étape sera effectué en décembre 2025 et juin 2026. (Annexe 1)

Pause d'apaisement ou Temps Morts. (Annexe 2), Mise en place seconde partie de saison.

Un bilan sera effectué en juin 2026.

Expérimentation port de caméras par les arbitres :

Dans le cadre du plan d'action fédéral visant à renforcer la protection des arbitres, adopté par le Comité Exécutif de la FFF, une phase expérimentale du port de caméras par les arbitres sera mise en œuvre dès le début de la saison 2025-2026

Le district de la Côte-d'Or fait partie des Ligues et Districts retenus pour participer à cette expérimentation.

Les 5 caméras ainsi que les modalités précises de mise en œuvre du dispositif seront communiquées au mois de septembre 2025.

Règlement concernant l'utilisation d'outil d'enregistrement vidéo lors des rencontres. (Annexe 6).

Un bilan étape sera effectué en décembre 2025 et juin 2026.

Ces deux protocoles seront mis en place lors sur la saison 2025-2026 dans les compétitions en seniors D1 - D2 - D1 F, U18 D1 – U15 D1, et toutes les rencontres couvertes par un arbitre officiel dans les catégories inférieures ainsi que sur les coupes départementales seniors.

Les annexes 4, 3, et 6 sont validés par le comité directeur.

SPORTIVE

Le comité directeur valide la réintégration des clubs de GRESILLES et de AS FONTAINE D'OUICHE en championnat D3.

- Le club de GRESILLES évoluera en D3, poule D
- Le club de FONTAINE D'OUICHE évoluera en D3, poule A

Commission des Compétitions Seniors Masculins :

Le Comité Directeur prend connaissance des groupes de D1, D2 et D3 établis par la Commission des Compétitions Seniors Masculins.

Commission Compétitions Jeunes :

Le Comité Directeur prend connaissance des groupes de U18 D1, U15 D1, U13 D1 et U12 D1 établis par la Commission Jeunes.

Remercie le secrétariat pour le travail effectué.

Clubs en Entente :

AIFC Seniors

- Club support : AIFC
- Club en entente : TART LE HAUT
- Nom de l'entente : ENT AIFC- ESVT



- Terrain : AISEREY

ESVT Seniors

- Club support : TART LE HAUT
- Club en entente : AIFC
- Nom de l'entente : ENT ESVT – AIFC 2
- Terrain : AISEREY

TIL CHATEL Seniors

- Club support : TIL CHATEL
- Club en entente : IS- SELONGEY
- Nom de l'entente : ENT TIL CHATEL
- Terrain : TIL CHATEL

Le comité directeur valide ces ententes.

FINANCES

Dispositions financières 2025/2026.

Le Comité Directeur procède aux modifications des dispositions financières de son ressort et les approuve à l'unanimité. (Annexe 3),

Point encaissement relevé n°4 :

A ce jour, 81% des relevés sont encaissés. Les clubs non à jour de leur relevé n°4, au 11 août 2025, une mise en demeure leur sera adressée en date du 28 août 2025.

ASSEMBLEE GENERALE FINANCIERE

Le comité directeur valide la date du **samedi 18 octobre** à ESG VALMY.
Début de l'AG à 10h.

La présente décision est susceptible d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délais prévus aux articles 188-189- 190 des règlements généraux de la FFF.

Jean François PERROT
Secrétaire Général

Jérôme THIBERT
Président